

Améliorer la gestion des déchets dans les entreprises : priorité à la prévention

Nos modes de consommation et de production génèrent une montagne de déchets. En Wallonie, en 2010, les industries ont engendré 5,6 millions de tonnes de déchets (dont 332 000 tonnes de déchets dangereux). Les secteurs produisant le plus de déchets sont dans l'ordre décroissant : l'industrie agro-alimentaire, la métallurgie, l'industrie chimique et la transformation du bois. À eux seuls, ces secteurs produisent 86% des déchets industriels annuels. Le secteur tertiaire générerait un peu plus de 5 millions de tonnes de déchets par an en Belgique (Eurostat 2010), dont 1,4 million en Wallonie.

Depuis 2000, les quantités de déchets produits en Wallonie sont en baisse et un découplage entre la production de déchets et la création de richesse s'est opéré.

L'évacuation et le traitement des déchets posent de sérieux problèmes de pollution de l'air, des sols et des eaux en plus d'entraîner un important gaspillage de ressources (matières et énergie). Ces pollutions peuvent à leur tour avoir un impact sanitaire. Toutes les entreprises sont confrontées à la gestion de leurs déchets.

Pour se conformer à la législation européenne et wallonne, la gestion des déchets doit se faire en respectant la hiérarchie des modes de gestion : priorité à la prévention pour éviter de produire des déchets, ensuite à la valorisation (en privilégiant la valorisation matière d'abord et la valorisation énergétique ensuite) et enfin l'élimination (incinération et mise en décharge ensuite).

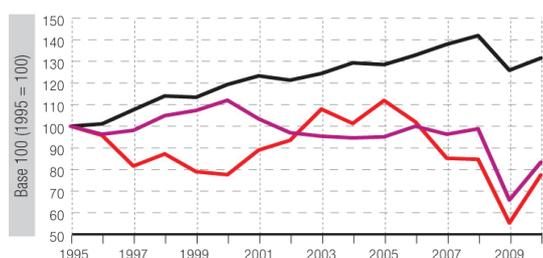
La législation wallonne définit différentes classes de déchets : ceux-ci peuvent être dangereux ou inertes. Ceux qui ne tombent pas dans ces deux catégories sont non dangereux ou banals. Ils se distinguent aussi selon leur origine : déchets ménagers, industriels, agricoles, etc. Certains déchets génèrent des obligations spécifiques pour les entreprises : c'est le cas, par exemple, pour les déchets dangereux et les déchets d'emballage, les déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.

Que faire au plan syndical par rapport à la gestion des déchets ?

Si l'équipe syndicale n'a jamais réalisé de travail sur la gestion des déchets, la première étape consiste à réaliser un bref état des lieux (quels déchets, en quelles quantités, quels coûts, quels problèmes). Ensuite, il faudra choisir les actions à développer prioritairement (en fonction de critères comme la faisabilité, le coût ou le gain) et les intégrer dans un plan d'action. Ce plan d'action peut être intégré au plan annuel d'action et au plan global de prévention.

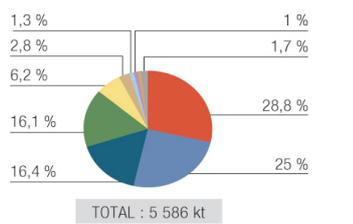
Si on ne part pas de zéro, les objectifs précis en matière de déchets seront forcément propres à chaque entreprise. Les objectifs suivants peuvent toutefois guider toutes les équipes syndicales :

- **organiser un suivi de la gestion des déchets :** disposer régulièrement d'un tableau de bord des types et quantités de chaque déchet généré dans l'entreprise et contribuer à l'élaboration de mesures correctives ;



* données collectées auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises issues de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie, ensuite extrapolées à l'ensemble de ces 3 secteurs

Par secteur d'activité (2010)



TOTAL : 5 586 kt

- **réduire les déchets à la source en développant une politique de prévention des déchets** (le meilleur déchet est celui qui n'existe pas): intégrer la prévention des déchets dans les politiques d'achat de l'entreprise, privilégier les conditionnements réutilisables, utiliser les conditionnements les plus grands ou en vrac, limiter la consommation des produits générateurs de déchets, utiliser les meilleures technologies disponibles, vérifier le réglage des équipements, limiter l'utilisation de substances dangereuses, privilégier la substitution des substances dangereuses, etc.;
- **optimiser la gestion des déchets:** examiner si toutes les mesures de prévention possibles ont été prises et si toutes les procédures fonctionnent correctement, vérifier l'adéquation des procédures par rapport à l'organisation du travail, recueillir l'avis des travailleurs sur la pratique de ces procédures, vérifier que la ligne hiérarchique participe pleinement à la politique de gestion de déchets, vérifier les possibilités de valoriser d'autres déchets ou de mieux les valoriser au plan de l'environnement, etc.;
- **sensibiliser les travailleurs:** sensibiliser les travailleurs à la prévention et à la bonne gestion des déchets, demander que les travailleurs reçoivent une formation sur la gestion des déchets, communiquer sur les résultats obtenus et les afficher, etc.

Ces objectifs peuvent également être intégrés au plan annuel d'action et au plan global de prévention.

Exemples de bonne pratique :

- dans cette grande entreprise du secteur du travail adapté, les équipes syndicales ont réalisé un important travail sur la gestion des déchets. Le projet est piloté par un comité d'accompagnement rassemblant la DS, des travailleurs, la direction et les conseillers en prévention. Les réalisations sont les suivantes: uniformisation du tri des déchets, nouvelles filières de valorisation, valorisation interne, modification de la politique d'achat, formation des travailleurs et sensibilisation des utilisateurs, évaluation périodique de la politique de gestion des déchets et des résultats engrangés.
- chez UCB, grande entreprise du secteur de la chimie, les gobelets en plastiques ont été remplacés par des tasses évitant ainsi de jeter 1,145 million de gobelets à la poubelle et générant une économie substantielle de 41 220 euros.

Quelles questions poser au CPPT et au CE pour avancer sur ces objectifs?

- Quels sont les différents types de déchets produits dans l'entreprise? Quelle en est la quantité pour chaque catégorie (kg/an ou l/an)? De quel département/service proviennent-ils? Où sont-ils stockés? Comment sont-ils traités?
- Y a-t-il des déchets dangereux? Le transporteur ou le collecteur est-il agréé? Le registre des déchets dangereux est-il tenu?
- L'entreprise est-elle soumise à des obligations de reprise? Comment ces obligations de reprises sont-elles assurées?
- Quelles sont les initiatives prises pour réduire les quantités de déchets? Existe-t-il une politique d'achat intégrant la dimension prévention des déchets?
- Quels sont les déchets déjà valorisés? Comment sont-ils valorisés? Quel est le pourcentage de déchets valorisés? Y a-t-il des déchets non encore valorisés mais valorisables? Est-il possible de mieux valoriser certains déchets? Quel est le bénéfice dégagé par la valorisation des déchets?
- Existe-t-il un tri sélectif des déchets dans l'entreprise? Quels en sont les résultats? Est-il perfectible?
- Quel est le coût annuel de la gestion des déchets et de chaque type de déchets?
- Existe-t-il un tableau de bord permettant de suivre mensuellement l'évolution des quantités et volumes de chaque déchet?
- Comment l'information sur la gestion des déchets est-elle transmise aux travailleurs? Reçoivent-ils une formation?

En savoir plus sur la gestion des déchets

- **Mémento législation déchets: le cadre réglementaire en Région wallonne, Dominique Defrise, CEPAG, RISE, 2009**
- **Fiche pratique: réduire ses déchets: un bien pour tous, FEC, 2008**

